

LE CHEF
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

avec prière de bien vouloir transmettre l'original
de la lettre avec les annexes à son destinataire

Berne, le 11 juillet 1979

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

A l'occasion de la visite de Sa Majesté le Roi et des entretiens que nous avons eus, vous m'aviez posé la question du statut des coopérants suisses.

Je ne saurais mieux faire que de vous remettre ci-joint le règlement s'y rapportant. J'espère qu'il pourra vous être utile dans vos propres travaux à ce sujet et je tiens à vous assurer que mon Département est tout à fait disposé à collaborer pour toute assistance dont vous pourriez avoir besoin.

Je saisis l'occasion de cette correspondance pour vous dire combien j'ai apprécié la franchise de nos entretiens et l'ouverture d'esprit que vous avez manifesté. Je dois dire que dans la mise au point de notre position pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, je m'inspire très largement de votre point de vue, qui m'a fortement impressionné.

Votre séjour a été très bien accueilli en Suisse et j'espère que vous comprendrez les raisons pour lesquelles j'ai tenu à ce que l'opinion publique soit renseignée avec exactitude de la substance réelle de nos conversations. A ce sujet, j'ai été très heureux de votre

Son Excellence
Monsieur Marcelino OREJA AGUIRRE
Ministre des Affaires Etrangères
d'Espagne

M a d r i d



- 2 -

collaboration dans la recherche d'une formule qui permette de rendre compte des thèmes que nous avons abordés.

Il est possible que, la fatigue aidant, j'ai pu vous paraître quelque peu impatient à ce sujet et que certains propos que j'ai tenus ont dépassé ma pensée et vous ont peut-être défavorablement impressionné. Croyez bien que je n'avais nullement l'intention de vous offenser et que je regretterais le premier que cette discussion un peu vive nuise à nos rapports personnels, auxquels je suis, pour ma part, très attaché et que je souhaite poursuivre sans nuages.

C'est dans cet esprit que je vous exprime mes sentiments amicaux et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre et cher Collègue, à l'assurance de ma haute considération.



Pierre Aubert

Annexes:

- 1 règlement pour coopérants suisses
- 1 ordonnance concernant coopération au développement